

Récréa'Fosses

Accueil extrascolaire de Fosses-la-Ville pour l'enseignement communal, libre et de la communauté française.

Projet d'accueil et Règlement d'ordre intérieur des accueils extrascolaires (R.O.I)

Le présent règlement tient compte des projets pédagogiques et règlements d'ordre intérieur propres à chaque établissement.

1. Contexte institutionnel, fonctionnement

Implantation	Accueil du matin	Accueil du soir	Accueil du mercredi après-midi
Saint Feuillen Primaires	7h00-8h30	15h30-18h00	11h40-13h15
Saint Feuillen Maternelles	7h30-8h30*	15h30-16h30*	11h40-13h15
Athénée Baudouin 1 ^{er}	7h00-8h30	15h30-18h00	12h05-13h15
Sart Eustache	7h00-8h30	15h30-18h00	12h15-13h15
Aisemont	7h00-8h30	15h30-18h00	12h15-13h15
Sart Saint Laurent	7h00-8h30	15h30-18h00	12h15-13h15
Vitrival	7h00-8h30	15h30-18h00	12h15-13h15
Le Roux	7h00-8h30	15h30-18h00	12h15-13h15
Au gré du Vent			12h00-18h00

*l'accueil avant 7h30 et après 16h30 se fait sur l'implantation Saint Feuillen primaires.

Le tarif 2019-2020 :

Accueil extrascolaire au sein des écoles :

L'accueil du matin **est gratuit** pour tous à partir de 7h00 jusqu'au début des cours.

Le tarif 2019-2020 est de 0,50 euro/la demi-heure pour les présences à l'accueil après l'école. Chaque demi-heure entamée sera comptabilisée par l'accueillante. Un plafond limité à 4,07€ sera appliqué à tout accueil de moins de 3 heures conformément aux spécifications du décret ATL.

Le système de scanning d'un QR code personnel est d'application. L'accueillante aura à sa disposition tous les QR code de chaque enfant afin de faciliter l'encodage.

Le 3^{ème} enfant d'une même famille est gratuit. Mais pour bénéficier de cette gratuité, les 3 enfants doivent être présents à la garderie en même temps.

Accueil Au gré du vent :

Le tarif 2019-2020 est de 2 euro/2 heures. Chaque tranche horaire entamée sera comptabilisée par l'accueillante.

En règle générale :

Le paiement se fait sur base d'une invitation à payer.

Vous recevrez l'invitation à payer pour :

Les mois de Septembre-Octobre : **le 15 novembre 2019**

Les mois de Novembre-Décembre : **le 15 janvier 2020**

Les mois de janvier et février : **le 15 mars 2020**

Les mois de mars et avril : **le 15 mai 2020**

Les mois de mai et juin : **le 15 juillet 2020**

Une attestation fiscale relative à l'année précédente reprenant l'amplitude des présences et des montants versés à l'administration communale est rédigée et envoyée dans le courant du mois d'avril.

Pour tout retard au-delà de l'heure officielle de fermeture des accueils, une amende forfaitaire sera appliquée : 5€ pour 5 minutes, 10€ pour 10 minutes, 20€ pour tout retard excédant les 15 minutes. En cas d'un troisième retard répété ou d'arrivée anormalement tardive, l'enfant sera confié au service d'ordre compétent conformément à la loi.

A défaut de paiement dans les délais, un premier rappel sans frais sera envoyé par mail ou par courrier. Au terme de celui-ci, un second rappel sera envoyé par recommandé sur lequel seront appliqués des frais de 10,00€. Au défaut de paiement dans les délais prescrits, le directeur financier envoie une contrainte visée et rendue exécutoire par le collège communal. Une telle contrainte est signifiée par exploit d'huissier. Cet exploit interrompt la prescription. Un recours contre cet exploit peut être introduit dans le mois de la signification par requête ou par citation.

2. Les accueils Récréa'Fosses : mode d'emploi :

- Lors du premier jour de présence à l'accueil, vous remplissez une fiche d'inscription par enfant. Cette fiche sera conservée dans le local d'accueil, une copie sera également gardée jusqu'à la fin de l'année scolaire dans les bureaux de la responsable de projet, Mme Maïté DUCHENE.
- Vous recevrez un règlement d'ordre intérieur et une fiche médicale par enfant. Nous vous demandons de remettre à l'une des accueillantes le talon de ce règlement d'ordre intérieur signé ainsi que la fiche médicale au plus tard le vendredi de la première semaine en cours.

3. Règlement d'ordre intérieur spécifique

• **Accueil du matin :**

Les parents conduisent leur(s) enfant(s) dans le local de l'accueil et attendent, si nécessaire, l'arrivée de l'accueillante responsable. Nous ne garantissons en aucun cas la sécurité des enfants déposés avant l'heure d'ouverture de l'accueil prévue dans ce R.O.I. ou déposés devant la grille de l'école.

• **Organisation de la sortie des cours :**

Les instituteurs organisent, encadrent et surveillent le départ des enfants entre 15h25 et 15h35 (entre 15h30 et 16h00 à l'école Saint Feuillen), les lundis, mardis, jeudis et vendredis et entre 12h05 et 12h15 (entre 12h00 et 13h00 à l'école Saint-Feuillen) les mercredis.

Les enfants inscrits à l'accueil du soir seront pris en charge par l'(les) accueillante(s) responsable(s) dès le départ des instituteurs.

Les parents sont priés de venir rechercher personnellement leur(s) enfants dans le local de l'accueil ou dans la cour, au plus tard 5 minutes avant l'heure officielle de fermeture de l'accueil.

4. Organisation du mercredi après midi- Au gré du Vent :

L'accueil extrascolaire du mercredi est centralisé pour tous les enfants de l'entité, dans les bâtiments de l'Athénée Baudouin 1^{er}. Cette centralisation permet d'organiser des animations variées et de qualité pendant près de 6 heures les mercredis après-midi.

30 places sont disponibles, les inscriptions se déroulent en septembre.

5. Organisation des devoirs :

Si certains enfants le souhaitent, les accueillantes peuvent, dans la mesure des possibilités, organiser un espace et un moment un peu plus calme pour le début des devoirs. De plus, des comités scolaires mettent en place dans certaines implantations des études dirigées. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre chef d'établissement.

Organisation de la collation :

Les enfants qui le souhaitent peuvent prendre une collation apportée de la maison en respectant les règles mises en place par l'accueillante. L'accueil centralisé « Au gré du vent » organise des ateliers cuisine permettant la confection du goûter.

6. Respect et politesse :

Chaque enfant est tenu de respecter les règles élémentaires de politesse et les consignes de sécurité au sein de chaque accueil.

Nous exigeons de tous :

- Le respect envers chaque personne présente durant les plages d'accueil
- Le respect du matériel et des jeux mis à disposition
- Le respect des infrastructures et du travail du personnel d'entretien
- Le respect des règles de vie en groupe au sens large.

Chaque enfant veillera également à reprendre ses effets personnels (vêtements, boîtes à tartines, sacs divers).

L'accueil extrascolaire est un lieu de socialisation, où les enfants apprennent à vivre ensemble et à gérer leurs conflits par eux-mêmes, avec l'aide des accueillantes. Ces dernières sont seules habilitées à régler les conflits ayant lieu pendant l'accueil. Elles avertiront les parents et la responsable de l'accueil en fonction de la gravité de ceux-ci. Si les règles de vie ne sont pas respectées, des sanctions peuvent être envisagées. Le personnel encadrant informera les parents des difficultés éventuelles rencontrées avec l'enfant en espérant qu'un échange et une confiance pourront s'établir pour le bien-être de tous.

7. Règles spécifiques :

- Une surveillance active : l'(les) accueillante(s) responsable(s) doit (doivent) être en permanence en contact direct avec les enfants qui leur sont confiés. L'accueil se déroule soit dans le local désigné soit dans l'une des cours de récré.
- Un accueil de groupe : en aucun cas un enfant ne peut se retrouver seul sans autorisation d'une accueillante.
- Ordre des locaux : vêtements et cartables sont préalablement rangés aux endroits réservés à cet effet. Les accueillantes veillent à la remise en ordre des locaux avec l'aide des enfants, selon leurs capacités, à la fin des accueils.
- Un ou plusieurs groupes : si l'accueillante est seule, tous les enfants doivent obligatoirement être regroupés au même endroit, sous sa surveillance. Si les accueillantes sont deux ou plus nombreuses, les enfants peuvent être répartis en plusieurs groupes, chacun sous la surveillance d'au moins une accueillante.
- Jeux à l'intérieur : les locaux de l'accueil sont réservés à des jeux ou à des activités, à pratiquer dans le calme. Il est interdit de courir ou de monter sur le mobilier.
- Jeux à l'extérieur : l'accueillante veillera à délimiter les espaces & zones de jeux à l'extérieur dès la rentrée scolaire. Les règles de jeux actifs seront clairement expliquées aux enfants.
- Surveillance des sanitaires : Les accueillantes surveillent l'utilisation des sanitaires, en particulier par les plus petits. Elles vérifient que du papier, des essuies et du savon sont à disposition des enfants.

8. Objectifs pédagogiques et choix méthodologiques généraux*

Nous souhaitons :

- Veiller aux conditions de bien-être et de vie saine des enfants
 - o En engageant du personnel qualifié et/ou prêt à suivre des formations de base et continuées ;
 - o En aménageant le local et/ou les espaces extérieurs en coins à thèmes ;
 - o En laissant la possibilité à l'enfant de s'exprimer librement ;
 - o En posant un cadre structurant, en mettant en place une charte de vie avec les enfants, en posant des limites claires à ne pas dépasser, en imposant politesse et respect ;
 - o En veillant à la bonne tenue des locaux.
- Contribuer au développement de l'autonomie et de l'estime de soi des enfants :
 - o En mettant à leur disposition des espaces aménagées et sécurisées et du matériel adéquat ;
 - o En laissant l'enfant libre de choisir son activité ;
 - o En utilisant du mobilier adéquat en fonction de l'âge et des besoins de l'enfant ;
 - o En valorisant les initiatives des enfants ;
 - o En favorisant le volontariat ;
 - o En adoptant un regard positif ;
 - o En veillant à ce que chaque enfant trouve sa place au sein du groupe ;

- En respectant le rythme de l'enfant, lui permettant des temps de repos ;
 - En laissant place à l'imagination et à la créativité, mettant à disposition du matériel, (livres, malle à déguisement, feuilles blanches, jeux de construction...)
- Contribuer à la socialisation des enfants :
 - En permettant à l'enfant de s'exprimer librement et d'exprimer ses émotions par le biais de différentes techniques (boîtes à idées, tour de table, dessins, coin refuge, ...)
 - En favorisant l'inclusion de tous dans le groupe par la mise en place de jeux de coopérations, de jeux de sociétés, ... ;
 - En favorisant l'entraide.
- Offrir un accueil sécurisé et rassurant pour les parents :
 - En ayant du personnel qualifié et/ ou prêt à suivre des formations de bases ou continuées ;
 - En impulsant un dialogue permanent avec toutes les personnes gravitant autour de l'enfant par la mise en place de structures ou de systèmes méthodologiques porteurs de sens (réunions d'équipe, carnet de communication, rencontres accueillantes/enseignants...)
 - ⊖ En assurant une équipe d'accueillantes la plus stable possible.
- Proposer un accueil accessible financièrement pour les familles :
 - En proposant la gratuité ou un tarif minimal ;
 - En proposant des réductions pour les familles nombreuses.

*** Le projet d'animation annuel par implantation est annexé à ce présent projet pédagogique.**